

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE I DU 16-01-2024- DB 05

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 JANVIER 2024

Date d'affichage : 12 JANVIER 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

Dont pouvoir (s) : 1

L'an deux mil vingt-quatre le mardi seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEOEUF, Sandra LEOURGEOIS, Céline RECHER, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Jean-Charles DUPONT,

Pouvoirs de : Frédéric BESNARD à Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Absent(s) excusé(s) : Frédéric BESNARD

Absent(e.s) : Françoise COHAN, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD, Francine DESABAYE, Elodie DESABAYE et Pascal SCHWARTZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 ET DE FONDS DE CONCOURS :
MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Madame la Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024 (DETR) peut être obtenue afin mettre en conformité les ERP de la commune pour l'accessibilité,

Elle précise que : - le montant des achats s'élève à la somme de 3212.08€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention(s) d'accepter les propositions de Madame la Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2024, d'un montant de 40%.

ADOpte le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération 3212,08€ HT

Subvention DETR 2024 1284,83 (40%)

Fonds de concours 963,62 (30%)

Autofinancement commune 963,62 (30%)

AUTORISE Madame la Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2024 pour la MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

MANDATE Madame la Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.